

Conditions financières 2026-2027

Contribution Famille Annuelle

Mise à disposition de votre facture annuelle début octobre sur votre espace École Directe.

Prélèvement le 10 du mois

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction des tarifs, obligation de transmettre l'avis d'imposition au plus tard <u>le 10 septembre 2026</u>	Revenu fiscal / nb de part de 0 € à 10 000 €	Revenu fiscal / nb de part de 10 001 € à 20 000 €	Revenu fiscal / nb de part > 20 001 €
	801.50 €	825.70 €	850.40 €

Restauration

	Revenu fiscal / nb de part de 0 € à 10 000 €	Revenu fiscal / nb de part de 10 001 € à 20 000 €	Revenu fiscal / nb de part > 20 001 €
Demi-pensionnaire 1 jour	88.90 €	91.60 €	94.35 €
Demi-pensionnaire 2 jours	177.80 €	183.15 €	188.65 €
Demi-pensionnaire 3 jours	266.70 €	274.80 €	282.30 €
Demi-pensionnaire 4 jours	355.60 €	366.30 €	377.30 €

Durant l'année, les repas seront à payer à chaque passage au self, avec une carte dédiée, **au prix de 4.52 € le repas**.

Les cartes sont à alimenter soit par ÉCOLE DIRECTE par CB avec accès sécurisé soit par chèque à l'ordre de
OGEC Maîtrise Notre Dame

En dehors des jours choisis, il est possible de prendre un repas complet occasionnel au tarif unique de **7.78 €**.

Contribution Options / Fournitures / Cotisations

	Tarifs annuels
Anglais + (6 ^{ème}) ; Option Nacre ; Dominante EPS ; Partenariat tennis	117.3 €
Euro/Euro+ ; Arts & Numérique ; Petits Chanteurs	117.3 €
Carnet de liaison / agenda	9.28 €
Fournitures Arts Plastiques	5.97 €
Cotisation U.G.S.E.L. (obligatoire)	15.78 €
Cotisation A.P.E.L.	22 €
Étude dirigée ou surveillée	280.5 €
Goûter	210.37 €

Dans le cas où votre enfant choisirait 2 options compatibles, la somme globale de 143.30 € sera facturée.

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES À LA FACTURATION

COTISATION APEL

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant dans l'Enseignement Catholique. Vous avez donc la possibilité de devenir membre de l'Association des Parents d'Élèves. La cotisation annuelle est de **22 €** par famille. Elle vous permet de recevoir la revue « Famille et Éducation ».

Si vous avez plusieurs enfants dans l'enseignement catholique, la cotisation annuelle est facturée dans l'établissement de votre aîné. Dans ce cas, pour votre enfant au collège nous vous facturerons seulement **8.40 €**. Cette part est reversée entièrement à l'A.P.E.L du Collège.

Cette cotisation vous sera automatiquement facturée sauf opposition écrite de votre part avant le 10 septembre 2026.

MANUELS SCOLAIRES

Les livres scolaires sont à réserver sur le site de l'ARBS. Le panier à « 0 € » est à valider ainsi puisque les livres sont loués par le collège et ensuite refacturés aux familles.

Suivant les niveaux et les options, le coût varie **entre 50 € et 100 € pour l'année**.

VOYAGES / SORTIES SCOLAIRES

Les enseignants du collège peuvent proposer aux élèves des sorties ou voyages scolaires sur 1 journée ou plusieurs jours.

Les séjours de plusieurs jours ont un coût variable entre 200 et 600 €.

Le paiement sera à effectuer via le porte-monnaie du séjour sur école directe.

COMMENT PAYER ?

Les règlements sont à effectuer :

- soit par virement
- soit par chèque (paiement trimestriel : échéance au 31 octobre; 31 janvier et 30 avril)
- soit par prélèvement mensuel - compléter le document de prélèvement (SEPA) et fournir un RIB
Le montant de la facture est prélevé en 10 parts le 10 des mois de septembre à juin.

Prélèvement d'un montant forfaitaire de 100 € au mois de septembre, puis prélèvement en fonction de votre facture à partir d'octobre.

Les chèques remis au moment de l'inscription (ou la réinscription) seront encaissés **au mois de juillet**.

En cas de modification du régime de l'élève ayant une incidence financière, le complément de facturation ou au contraire le remboursement est imputé sous quinzaine sur le compte de la famille et les prélèvements restant sont réajustés en conséquence.

Merci de vous rapprocher de Mme Legarlantezeck en cas de difficultés financières. Pour information, les frais liés aux relances comptables par recommandé seront facturés.

À noter : le collège contracte une assurance accident pour les élèves. Il vous appartient donc de souscrire à une assurance personnelle pour le vol si vous le souhaitez. Dans ce dernier cas, merci de nous fournir une attestation.

RÉDUCTIONS POUR CHARGE DE FAMILLE ET REMISES EXCEPTIONNELLES

Pour les familles dont trois enfants ou plus sont scolarisés au Collège ou à l'école Sainte Marie, la Maîtrise consent la gratuité de la contribution familiale pour le troisième enfant et les suivants (une seule réduction par famille).

Pour les familles de trois enfants et plus inscrits dans un établissement privé de la côte de nacre (Cours Notre-Dame, Notre Dame de Nazareth, Sacré Cœur), il sera effectué une remise de 10% par enfant, à faire valoir dans chaque établissement.

Nous vous rappelons que dans certaines situations, des remises exceptionnelles peuvent être accordées par la Maîtrise sur justificatif de revenus, vous pouvez vous renseigner auprès de Mme Legarlantezeck.

Ces remises ne sont pas reconduites automatiquement d'une année sur l'autre.